

Extrait du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 juin 2016

Le quinze juin deux mille seize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne-Marie VIVIER-MERLE.

Présents : Anne-Marie VIVIER-MERLE, Jean-Robert LAGOUTTE, Patrick PIGNARD, Didier FILET, Béatrice WESSE, Marie-Laure PINET, Gilbert PERRIN, Didier MICHALLET (arrivé à 20 h 36), Chantal DEGOUTES, Marie-Thérèse DANIEL, Christelle DAMARIN, Benoît CHADUIRON (arrivé à 20 h 35)

Excusé : Didier DUMAS (pouvoir à Béatrice WESSE)

Absents : Grégory BEAUVAIS, Cyrille ROZIER

Secrétaire de séance : Marie-Laure PINET

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion en date du 4 avril 2016 dont un exemplaire a été adressé par voie dématérialisée à chaque Conseiller Municipal, est approuvé à l'unanimité.

Arrivée à 20 h 35 de Monsieur Benoît CHADUIRON

Arrivée à 20 h 36 de Monsieur Didier MICHALLET

DÉCISION DU MAIRE

Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis le 4 avril 2016 en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- DEC/2016-01 en date du 8 avril 2016 concernant la fixation des tarifs du centre de loisirs extrascolaire du 11 au 16 avril 2016.

- DEC/2016-02 en date du 29 avril 2016 concernant l'attribution du marché de travaux passé en procédure adaptée pour la reprise des emplacements de concessions funéraires échues et des exhumations des restes mortels avec Les Pompes Funèbres des Monts de Tarare pour un montant de 1 995,83 € HT.

- DEC/2016-03 en date du 26 mai 2016 concernant l'attribution du marché de travaux passé en procédure adaptée pour la mise en conformité des installations suite aux remarques du bureau de contrôle et aux travaux non terminés par les phases précédentes avec LARUE SARL pour un montant de 4 909,75 € HT.

DELIBERATIONS

• Mise en place du Plan Départemental d'itinéraire de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, approuve à l'unanimité l'inscription au PDIPR des chemins ou portions de chemins tels qu'ils sont reportés sur la carte présentée.

• Validation des travaux liés à la voirie dans le cadre de l'aménagement foncier agricole et forestier lié à l'A89

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, décide à l'unanimité d'approuver le projet de modifications à apporter au réseau des voies communales et des chemins ruraux proposées par la commission intercommunale d'aménagement foncier.

• Approbation de la modification simplifiée n° 1 du Plan d'Occupation des Sols (POS)

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, décide à l'unanimité d'adopter la modification simplifiée n° 1 du POS telle que présentée.

• **Convention entre la collectivité et l'Établissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) : mission d'études et de veille foncière**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, accepte à l'unanimité la mise en place d'une convention avec l'EPORA pour une mission d'études et de veille foncière dans un périmètre défini.

• **Convention entre la collectivité et le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône : mission d'inspection en matière de santé et de sécurité au travail**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention d'inspection avec le centre de gestion du Rhône.

• **Création de postes de vacataires**

Il est proposé de créer les vacances suivantes :

Type de vacation	Service	Nombre d'agents	Validité
Animation	Affaires sociales	5 agents vacataires	du 01/08/2016 au 31/12/2017

Le montant brut journalier de chaque vacation sera fixé à :

- animateur non diplômé **52 €**
- animateur diplômé BAFA ou équivalent **84 €**
- Directeur BAFA (dérogation) OU diplômé BAFD ou équivalent **110 €**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable sur ces emplois à créer.

• **Délégation au Maire – Fixation des tarifs pour le centre de loisirs extrascolaire**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, donne à l'unanimité délégation à Madame le Maire pour fixer les tarifs de l'accueil extrascolaire organisé pendant les vacances scolaires dans le cadre suivant :

- ❖ le Maire aura la possibilité de diminuer ou d'augmenter les tarifs de 35 % sur la base tarifaire définie comme suit :

Quotient familial	Tarif à la semaine	Tarif à la journée
Inférieur à 400	110 €	22 €
Supérieur à 400	125 €	30 €

• **Délégation au Maire – Fixation des tarifs de la restauration scolaire**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, donne à l'unanimité délégation à Madame le Maire pour fixer les tarifs des repas du restaurant scolaire dans le cadre suivant :

- ❖ Le Maire aura la possibilité de diminuer ou d'augmenter les tarifs de 35 % sur la base tarifaire définie comme suit :

Type	Tarif à l'unité	Adhésion
Famille adhérente	4 €	20€
Famille non adhérente	5 €	aucune

Il fixe également des pénalités pour retard de paiement.

• Fixation des tarifs de l'accueil de loisirs périscolaire

Le Conseil Municipal, par votre à main levée, fixe à l'unanimité les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement comme suit :

Quotient familial	Accueil du matin de 7 h 15 à 8 h 30	Accueil du soir de 16 h 45 à 18 h 15	Accueil du mercredi de 11 h 30 à 12 h 30
QF1 (inférieur à 400)	0,80 €	1,95 €	0,80 €
QF2 (de 400 à 800)	0,85 €	2,00 €	0,85 €
QF3 (supérieur à 800)	0,90 €	2,05 €	0,90 €

Il précise qu'une adhésion par famille sera à régler lors de la première facture d'un montant de 8 € et fixe également des pénalités pour retard de paiement et dépassements d'horaires.

• Approbation du règlement intérieur des prestations périscolaires

Le Conseil Municipal, par votre à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable au règlement intérieur des prestations périscolaires à l'usage des familles tel que présenté qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2016.

• Approbation du règlement financier et contrat de prélèvement automatique

Le Conseil Municipal, par votre à main levée, approuve à l'unanimité le projet présenté du règlement financier et contrat de prélèvement automatique.

• Fixation de l'indemnité de gardiennage des églises – année 2016

Le Conseil Municipal, par votre à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable pour reconduire l'indemnité de gardiennage des églises à 150 euros pour l'année 2016.

• Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22 h 23.